



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET

REGLEMENT NUMERO 569-2

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 569 RELATIF AUX TARIFS APPLICABLES
LORS D'INTERVENTIONS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté les Règlements numéro 569 et 569-1 relatif aux tarifs applicables lors d'interventions du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le temps minimum d'utilisation facturable pour certains équipements et véhicules du Service de sécurité incendie afin de mieux refléter les coûts réels d'immobilisation et de déploiement ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été régulièrement donné par la mairesse, Mme Sylvie Tourangeau, et que le projet de règlement numéro 569-2 a été présenté et déposé lors de la séance tenue le 3 août 2026 ;

ATTENDU que des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le dépôt de celui-ci;

ATTENDU QU'UNE copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - MODIFICATION DE L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT N° 569-1

L'article 8 du règlement numéro 569 est modifié en remplaçant le paragraphe 4 par le suivant :

« 4- Le temps d'utilisation du ou des camions du Service de sécurité incendie :

- a. Camion 204 : 450 \$ de l'heure, minimum 2 heures ;
- b. Camion 304 : 425 \$ de l'heure, minimum 2 heures ;
- c. Camion 504 : 300 \$ de l'heure, minimum 2 heures ;
- d. Camion 940 : 250 \$ de l'heure, minimum 2 heures ;
- e. Camion 1004 : 250 \$ de l'heure, minimum 2 heures ;
- f. Pince de désincarcération : 200 \$ de l'heure, minimum 2 heures. »

ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.


Sylvie Tourangeau
Mairesse


Andrea Geary
Directrice générale adjointe et
Greffière-trésorière adjointe

AVIS DE MOTION : 3 août 2026
DÉPÔT ET PRÉSENTATION
DU PROJET DE RÈGLEMENT : 3 août 2026
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 8 septembre 2026
RÉSOLUTION : 2026-09-2080
PUBLICATION : 14 septembre 2026